

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024**



Publié le 18 DEC. 2024

COMMUNE

DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 10 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024\_091

Président : M. Côme TOLLET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

TARIFS FUNÉRAIRES

Etaient présents :

M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. GUEDJ

M. GUERIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. MICHON), M. TROTIGNON (par proc. à M. GILLARD), M. BUATHIER (par proc. à Mme MAINAND)

Etai(en)t absent(s) :

M. COCHET

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le ....18.DEC.2024.....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069..216300340-20241216-D2024\_091-DE**

**Rapport de : Robert THEVENOT**

Par délibération n° 2023\_158 en date du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a fixé, en application des dispositions des articles L.2223-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents tarifs relatifs aux prestations funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La Municipalité, soucieuse de conserver à Caluire et Cuire un cimetière accessible, entretenu et propice au recueillement des familles, poursuit un programme visant à renforcer la stabilité de certaines concessions et à rénover les allées dégradées.

Cette volonté doit être poursuivie en 2025 et permet à la fois de proposer des caveaux préfabriqués aux familles et de maintenir la qualité environnementale de cet espace de plus de 51 000 m<sup>2</sup>. Le projet vise aussi à améliorer encore, à moyen terme, la gestion du site (reprise des concessions, gestion des monuments abandonnés, pose de longrines...).

Dans ce contexte, afin de tenir compte de l'inflation et de l'évolution des différents postes de dépenses nécessaires à l'entretien du cimetière communal,

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 40 voix pour et 2 contre,

– DE FIXER le coefficient de variation appliqué aux tarifs funéraires 2024 pour déterminer les tarifs funéraires 2025 à 1,018 (en arrondissant le cas échéant à l'euro le plus proche – hors location des cases du caveau provisoire) ;

– DE FIXER les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et ce jusqu'à nouvelle décision, comme suit :

#### **CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

Durée des concessions	Prix du m <sup>2</sup> jusqu'à 2 m <sup>2</sup>		Prix du m <sup>2</sup> au-delà de 2 m <sup>2</sup>	
	2024	2025	2024	2025
15 ans	265 €	270 €	323 €	329 €
30 ans	678 €	690 €	837 €	852 €
50 ans	1479 €	1 506 €	1784 €	1 816 €

#### **CAVEAUX PRÉFABRIQUÉS OU ANCIENS**

Nombre de places	Durée de location			
	15 ans		30 ans	
	2024	2025	2024	2025
1	547 €	557 €	1097 €	1117 €
2	1104 €	1124 €	2206 €	2246 €
3	1651 €	1681 €	3302 €	3361 €
4	2169 €	2208 €	4401 €	4480 €
5	2754 €	2804 €	5508 €	5607 €
6	3295 €	3354 €	6589 €	6708 €
7	3843 €	3912 €	7686 €	7824 €
8	4392 €	4471 €	8783 €	8941 €

#### **CASES DU COLUMBARIUM**

Durée de location	Tarifs	
	2024	2025
15 ans	221 €	225 €
30 ans	442 €	450 €

#### TRAVAUX DU CIMETIÈRE

Type de travaux	Tarifs	
	2024	2025
Fourniture et pose du filtre d'épuration des caveaux préfabriqués	119 €	121 €
Dépôt d'urne funéraire dans le columbarium	38 €	39 €
Location des cases du caveau provisoire (par jour)	4,2 €	4,3 €

#### REVENTE DE MONUMENTS FUNÉRAIRE

Nombre de places de la concession sur laquelle est disposé le monument	Tarifs	
	2024	2025
De 1 à 4 places	867	883 €
Au delà de 4 places	1224	1246 €

- DE DIRE que les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 025 nature 70311, 70312, 7083 et 75888 du budget de l'année concernée ;

- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME  
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT  
Côme TOLLET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 DEC. 2024  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT  
Côme TOLLET

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

